

A.V.E.P.

Association
Vigilance
Éoliennes de la
Pévèle

2, Hameau du petit camp
59310 Orchies

Courriel : aveporchies@orange.fr
Site internet : eolepevele.free.fr

MÊME A ORCHIES TOUT N'EST PAS PERMIS

ANNULATION DE LA ZONE EOLIENNES (AE) DU PLU D'ORCHIES

Le 8 février 2007, le Tribunal a annulé la zone AE du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Orchies. **Les illégalités** que nous avons relevées ont été retenues par le Tribunal. C'est donc pour des **motifs juridiques et non politiques** que les juges ont pris leur décision.

UNE FOIS DE PLUS, L' A.V.E.P. A VU JUSTE

Suite au recours juridique, le Tribunal avait déjà annulé en 2004 le permis d'un bâtiment technique lié aux éoliennes pour **non-respect des règles élémentaires d'urbanisme**.

Suite à notre argumentation lors de l'enquête publique, le Préfet avait refusé les permis pour six éoliennes. **Les nuisances de ce projet industriel** avaient motivé le refus préfectoral.

Et aujourd'hui encore, les lacunes du projet ont entraîné son annulation pure et simple et donné raison à l'A.V.E.P. de le contester car **même à Orchies tout n'est pas permis !!**

LA LOI S'IMPOSE A TOUS

La municipalité d'Orchies a commis **des erreurs et des fautes** dans la rédaction de son PLU. Ces irrégularités ont logiquement été sanctionnées comme est sanctionné tout citoyen qui commet des erreurs : **personne n'est au-dessus des lois !**

Nous restons vigilants pour la suite si, malgré l'évidence, la municipalité s'obstine aveuglément sur ce projet inadapté. Le recours aux énergies renouvelables est indispensable pour mettre en œuvre un développement durable pour les générations futures, mais il ne doit pas se faire sans une réelle réflexion et une vraie concertation avec les citoyens dans le cadre de la loi.